

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2011

Présents : 14.

Absente : Michelle Ferratier.

Absente excusée : Pascale LABELIN (pouvoir à Pierre Gilouin).

Secrétaire de séance : Nadège Naud.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal : 20H25.

Signature du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 août 2011.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour annoncé, en supprimant les débats sur trois délibérations prévues, à savoir :

- Projet Centrale Photovoltaïque : simple consultation du Conseil Municipal.
- Contrat Orange : il s'agit d'un changement de formule dans le contrat initial d'abonnement Orange.
- Annulation de titre : des recherches approfondies sont en cours qui permettront certainement d'éviter l'annulation d'un titre.

• **Délibération 1 : Location Salle polyvalente - Association « Danses Plaisir ».**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de l'Association « Danses Plaisir » relatif à sa demande de location de la Salle Polyvalente de Chabrillan pour l'exercice de son activité durant la saison 2011/2012.

Il s'agit du renouvellement annuel pour l'occupation de la Salle Polyvalente les lundis, de 19h30 à 21heures, et ce à compter du 12 septembre 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de maintenir le régime forfaitaire appliqué pour la saison 2010/2011, soit 300.00 €, pour l'occupation de la Salle Polyvalente par l'Association "Danses Plaisir" pour l'exercice de son activité durant la saison 2011/2012.

PRECISE que le titre de recette sera émis pour un montant de 300.00 €, en janvier 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et financières relatives à cette délibération.

• **Délibération 2 : Occupation du Cafébibliothèque - Convention « Les Amis de Chabrillan » / Commune.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération, en date du 5 Août 2009, relative à l'occupation du premier étage du bâtiment du Cafébibliothèque par l'Association « Les Amis de Chabrillan ».

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la Commune et l'Association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention qui prendra effet le 1^{er} octobre 2011.

• **Délibération 3 : CRÉATION D'EMPLOI - ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET.**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures, pour assurer l'entretien des bâtiments ainsi que la surveillance des enfants de l'école, entre 12h00 et 13h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant la période scolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial.

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe * Ancien effectif : 2

* Nouvel effectif : 3

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE - d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération 4 : Comptabilité M14 - Décision Modificative n°2.**

Guy Audras, Premier Adjoint en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 23 août 2011, relative à la subvention allouée à l'ASPA – Refuge Saint Roch, sise à Valence, Quartier Mauboule, pour un montant de 100.00 €.

Il convient de prendre une décision modificative afin d'augmenter de 100.00 € le montant inscrit à l'article 6574, du budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

- d'augmenter les dépenses de 100.00 € à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations...".
- de diminuer les dépenses de 100.00 € au chapitre 022 "Dépenses imprévues".

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à cette délibération.

- **Délibération 5 : Travaux Eglise – Demande subvention à la Sauvegarde de l'Art Français**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération, en date du 16 novembre 2010, concernant les travaux d'urgence à réaliser à l'Église Saint Julien à la suite de l'estimation financière fournie par Madame Véran-Héry, Architecte du Patrimoine, s'élevant à 629 650.63 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de La Sauvegarde de l'Art Français.

Après avoir délibéré, à la suite du débat, et compte tenu des votes se répartissant comme suit : 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE de solliciter l'aide financière de La Sauvegarde de l'Art Français.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières relatives à cette délibération.

- **Projet de centrale photovoltaïque :**

Monsieur le Maire explique que des études d'impact, menées par des naturalistes, sont toujours en cours, et qu'il est donc prématuré de prendre une décision définitive.

Toutefois Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal prenne une position de principe par rapport à ce projet, et organise une consultation à bulletin secret.

Il ressort que l'Assemblée, en l'état actuel du dossier, est favorable par 12 voix pour et une contre.

- **Travaux.**

- Réseau d'eau potable : deux projets de petites extensions depuis le Quartier Les Faures, d'une part, et vers le Quartier Le Jouventin d'autre part. La consultation des entreprises est en cours.

- Voirie : les travaux sont terminés. Réception le 30/09/2011 avec l'entreprise SORODI.

- Eclairage stade de foot : les travaux devraient démarrer sans trop tarder.

- Bâtiments publics :

- . Nettoyage de la toiture de la salle Polyvalente réalisé par l'entreprise MOREL.

- . Renforcement du mur de soutènement de la chaussée à l'Est du cimetière jusqu'au pont par l'entreprise MOREL

- Ruisseau Saint Pierre : le problème des embâcles dans les Ramières, gênant l'écoulement de l'eau, a été résolu par la CCVD et le SMRD.

- Raccordement au gaz des logements communaux : les travaux de modification des raccordements seront exécutés, le 23 septembre, avec la société Total Gaz et les entreprises Morel, pour la petite maçonnerie, et Tarriote, pour la partie plomberie.

- **Urbanisme.**

Demandes :

- Déclaration préalable pour installation de panneaux photovoltaïques par Monsieur Girard, au Quartier German.

- Déclaration préalable pour l'installation d'un abri de jardin par Monsieur Ferrel, propriété située dans le Village.

Réponses :

- Déclaration préalable de Mme Fradin rejetée, et remplacée par une demande de permis de construire.

- Permis de construire de l'EARL Vinay accordé.

- Permis de construire de Monsieur Doux accordé.

- **Réunion des Adjointes.** Objet : faire le point sur différents points, dont les projets de travaux dans le village, les petites extensions d'eau au Quartier Le Jouventin et au Quartier Les Faures.
 - **Visite de Monsieur le Sous Préfet** qui a particulièrement « apprécié » notre village, tant par le visuel en arrivant depuis Crest, que pour le point de vue vers la Vallée et le Vercors. La visite du village botanique l'a notamment intéressé de par la qualité du résultat participant ainsi à la mise en valeur du patrimoine bâti. Une réunion de travail, organisée à la Mairie, faisant suite à la visite du village, a permis à Monsieur le Maire et ses adjoints d'évoquer les différents problèmes et dossiers en cours, tels que le Château, l'Eglise St Julien, l'assainissement et l'extension nécessaire du réseau d'eau potable, ainsi qu'une synthèse concernant les finances de la Commune. L'importance de ces dossiers, quant à leur réalisation, mais surtout le « poids » financier pour notre petite commune, ne lui ont pas échappé. Monsieur le Sous Préfet s'est montré très attentif, et nous a assurés de sa présence, à nos côtés, dans la recherche de solutions, nous demandant de ne pas hésiter à solliciter ses services pour tous renseignements.
 - **Réunion des CCAS à la CCVD :** l'objet de cette réunion, où notre CCAS était représenté par Messieurs Pierre Gilouin et Patrick Hervé, était de présenter un point sur la situation de l'emploi et de l'insertion sur notre territoire. Les intervenants, Pôle Emploi, la Mission Locale, le GRETA Viva 5, la DIRECTE, et la CTEF ont présenté les différentes formes d'aides aux personnes concernées, et les différentes possibilités de formations. Le constat de la situation actuelle est que le public jeune est de plus en plus en difficulté car de moins en moins qualifié. A cet état de fait, s'ajoute la difficulté croissante de son accès au logement.
- **Infos diverses.**
 - Proposition de Monsieur Gatto, de la DDT, d'organiser une réunion d'informations sur la nouvelle taxe d'aménagement qui doit remplacer l'actuelle Taxe Locale d'Equipement. Cette réunion permettra de faire, également, le point sur différents dossiers. (voiries, plan handicap...).
 - Monsieur le Maire donne lecture :
 - . d'un courrier adressé par la Bibliothèque concernant « ENVOLIRES ».
 - . d'une demande de notre boulanger pour prolonger l'ouverture de son point de vente sur l'aire de repos St Laurent sur la D104.
 - . d'un courrier du CNFPT relevant les problèmes financiers qu'il va rencontrer à la suite de la décision du Gouvernement d'abaisser la cotisation des collectivités territoriales de 1%. La conséquence directe risque d'être une diminution sensible du programme de formations du personnel territorial.
 - . d'un courrier de La Poste à la suite d'une plainte nationale à son encontre, concernant la qualité du service de distribution du courrier.
 - ADMR : Assemblée Générale - 29 septembre prochain à Allex.
 - Alixan : conférence sur l'utilisation des pesticides. Deux élus y assisteront.
 - Les enfants de l'école iront en classe verte, à Crupie, du 29 mai au 1er juin 2012.
 - Monsieur le Maire et Marie Thérèse Ponce, Conseillère Municipale, ont participé à la réunion Cantine / Amicale Laique le 13 septembre dernier.
 - Prochains rendez-vous :
 - . Réunion du Conseil Municipal : 25 octobre 2011.
 - . Réunion publique : 18 novembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h20.